



Utilisation d'un téléphone professionnel

Par **jolivet**, le **22/01/2010** à **23:38**

Bonjour,

j'utilise un téléphone donné par ma société pour mon usage professionnel. C'est un contrat de deux heures de communication. Le téléphone a un accès libre a des pages internet et de télévision. Je demande si la navigation est gratuite, mais il s'agit d'un nouveau contrat et personne ne me renseigne. J'attends un mois , je repose la question et n'ayant pas de réponse je navigue sur les pages internet. Au bout de quatre mois ,la direction me présente une facture sur ma ligne de 1000 euros

. J'ai respecté mes deux heures de communication , malheureusement, tout était payant sans que ce soit annoncé.

suis je en faute d'avoir utilisé un téléphone de l'entreprise pour naviguer sur la toile hors de mon temps de travail ? n'est ce pas comme s'il s'agissait d'un ordinateur ?

n'est ce pas l'opérateur qui devait me prévenir pendant mes utilisations ,des écarts au contrat de l'entreprise ?

N'est ce pas à l'entreprise de me signaler les limites d'utilisation.?

L'employeur peut il me contraindre à rembourser , en prélevant la somme sur mes salaires ?